

Rapport

(RA)2305/9
19 juillet 2022

Évolution des prix en juillet 2022 des différents produits sur le marché de détail par rapport aux prix de gros

Article 23, § 2, deuxième alinéa, 2° de la loi électricité et article 15/14, § 2, deuxième alinéa, 2° de la loi gaz

Non-confidentiel

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
1. PRINCIPAUX CONSTATS EN JUILLET 2022.....	3
2. APERÇU DES OFFRES.....	4
3. ÉVOLUTION DES MARCHÉS DE GROS SUR LA BASE D'UN CERTAIN NOMBRE DE PARAMÈTRES D'INDEXATION COURAMMENT UTILISÉS	9
4. ÉVOLUTION SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL ET DES PRIX DES DIFFÉRENTS PRODUITS INDIVIDUELS	11
5. CONCLUSION	13

INTRODUCTION

À la suite des discussions budgétaires, le gouvernement a pris toute une série de décisions concernant l'énergie. L'une des décisions concerne la CREG et est décrite dans la notification budgétaire d'octobre 2021 comme suit:

« Compte tenu de la volatilité du marché et afin de préserver la confiance de tous les consommateurs, nous introduisons une surveillance renforcée et prenons des mesures pour accroître la transparence. A cette fin, le gouvernement appelle à une vigilance accrue des instances compétentes, dont, par exemple, la CREG, l'Inspection économique du SPF Economie et l'Autorité belge de la Concurrence (ABC).

Pour cela, outre ses missions légales, la CREG sera chargée de publier un rapport mensuel sur l'évolution des prix des produits individuels sur le marché de détail par rapport aux prix de gros. Les fournisseurs sont tenus de fournir à la CREG toutes les informations nécessaires à cette fin. »

Ce rapport donne un aperçu de l'offre actuel sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel et de l'évolution de la composante énergétique des différents produits destinés aux ménages. Il sera élaboré dans le contexte et la pertinence de la volatilité accrue des marchés de l'énergie et comprendra principalement les éléments suivants:

- principaux constats du mois;
- aperçu des offres;
- évolution des marchés de gros sur la base d'un certain nombre de paramètres d'indexation couramment utilisés;
- évolution du marché de détail et des prix des différents produits individuels.

1. PRINCIPAUX CONSTATS EN JUILLET 2022

Le niveau des prix en juillet 2022 pour les produits variables sur une base mensuelle et les produits fixes très rares est plus élevé que celui du mois précédent de juin 2022. Pour les produits sur une base trimestrielle, les prix diminuent légèrement ou restent inchangés. Cette dernière s'explique principalement par le fait que la période de référence précédente pour les indexations trimestrielles (Q1 2022), avec le début de la guerre en Ukraine, a entraîné des cotations plus élevées sur les marchés de gros que les cotations du deuxième trimestre 2022. En raison de ces évolutions, le niveau général des prix reste très élevé en juillet 2022, la cause principale étant l'incertitude quasi structurelle des marchés internationaux de l'énergie. Pour l'effet chiffré sur les prix de l'énergie payés par les consommateurs, veuillez vous référer aux pourcentages ci-dessous. Le niveau de prix des paramètres se situe entre 194 €/MWh et 236 €/MWh pour l'électricité et entre 92 €/MWh et 108 €/MWh pour le gaz naturel. On peut également observer ces évolutions au niveau des produits fixes et variables d'électricité et de gaz naturel sur le marché de détail. Pour les produits individuels, on ne constate pas d'évolutions de prix très différentes de celles sur les bourses de gros et des paramètres d'indexation correspondants.

Depuis mars 2022, aucun comparateur de prix commercial n'a plus inclus de produits fixes dans ses résultats. Seuls les régulateurs régionaux affichent encore des produits fixes de Luminus et TotalEnergies dans leurs outils de comparaison, mais une fois qu'un consommateur consulte le site Web de ces fournisseurs, il semble presque impossible de conclure un contrat pour un produit fixe en tant que nouveau client. Mois après mois, les clients ayant souscrit des contrats à prix fixe voient leur

contrat arriver à échéance, ce qui fait que plus le temps passe, plus la proportion de contrats à prix fixes diminue, tombant à environ 60 % pour la première fois depuis longtemps, aussi longtemps que de nouveaux contrats à prix fixe ne sont plus proposés sur le marché.

Depuis quelques mois, pour la première fois, il existe une différence notable et apparemment structurelle dans la fixation des prix sur la base des cotations TTF d'une part et des cotations ZTP d'autre part. Au moment de la rédaction de la présente note, l'écart est d'environ 22,50 €/MWh, ce qui, pour un ménage moyen, représente facilement une différence de 350 à 400 € par an en faveur des produits cotés sur ZTP. Si cette évolution se confirme, le passage d'un produit lié aux cotations TTF à un produit lié aux cotations ZTP pourrait être une bonne affaire pour le consommateur.

Par rapport à juin 2022, les prix de l'énergie de l'offre active en juillet 2022 évoluent en moyenne comme suit :

- électricité variable : + 9 %
- électricité fixe: + 3 %
- gaz naturel variable: + 8 %
- gaz naturel fixe: + 27 %
- tendance générale de l'évolution des prix:
 - produits *spot* indexés mensuellement
 - électricité: ↗
 - gaz naturel: ↗
 - produits *spot* indexés trimestriellement
 - électricité: =↘
 - gaz naturel: =↘
 - produits *forward* indexés mensuellement
 - électricité: ↗
 - gaz naturel: ↗
 - produits *forward* indexés trimestriellement
 - électricité: =↘
 - gaz naturel: =↘
 - produits fixes:
 - électricité : ↗
 - gaz naturel : ↗↗

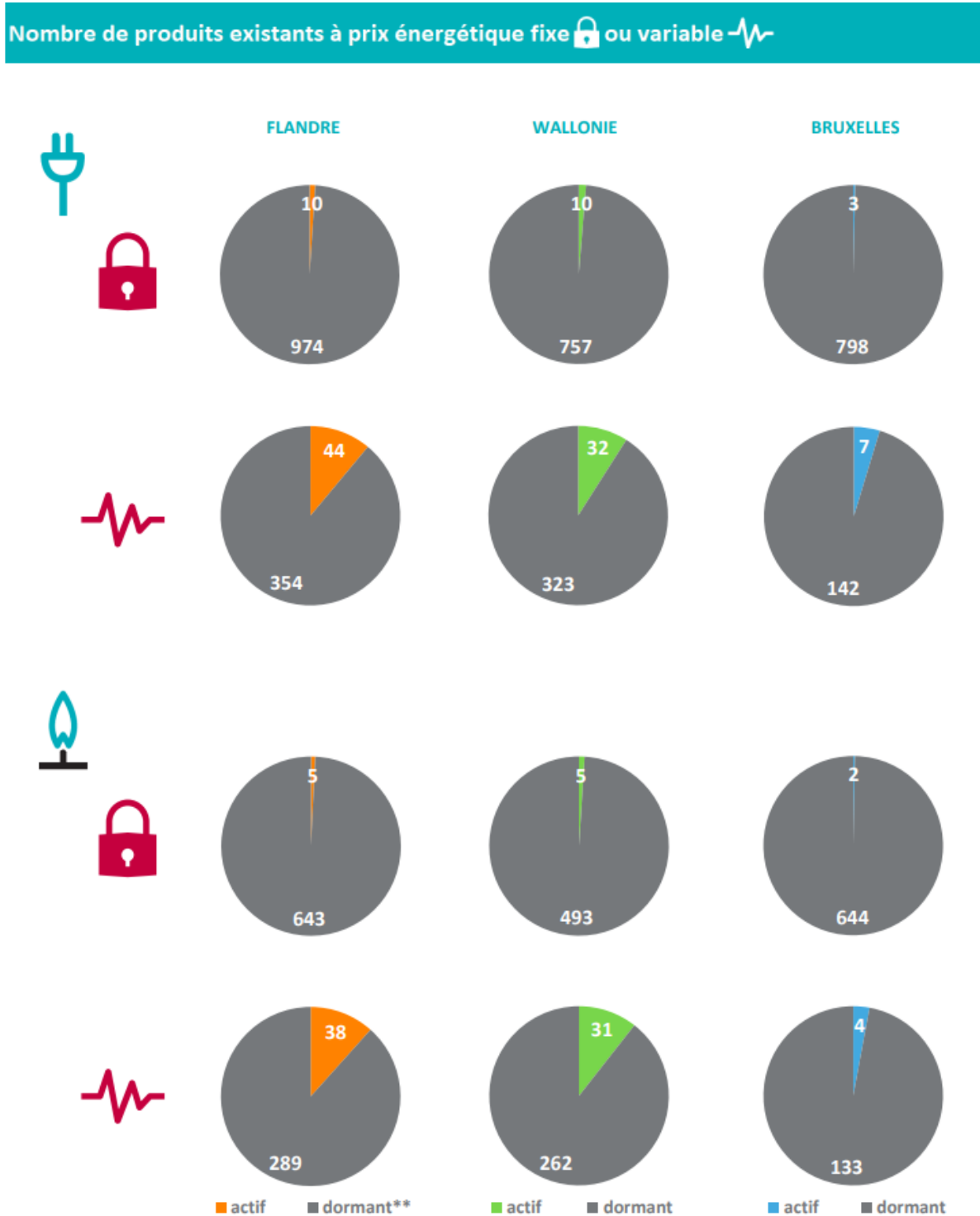
2. APERÇU DES OFFRES

La figure 1 donne par région un aperçu de l'offre active et des versions dormantes¹ des produits existants, une ventilation en produits avec un prix de l'énergie fixe ou variable et enfin le nombre de

¹ ** produits dormants : n'apparaissent pas dans les résultats des comparateurs de prix, mais ils sont bien inclus dans le CREG Scan

fournisseurs actifs et le prix de l'énergie² de l'offre la moins chère par rapport à l'offre la plus chère en juillet 2022.

Figure 1. Aperçu des produits fixes et variables existants avec les prix les plus chers et les moins chers de l'offre actuelle



** produits dormants: ne figurent pas dans les résultats des simulateurs de prix, mais bien dans le CREG Scan

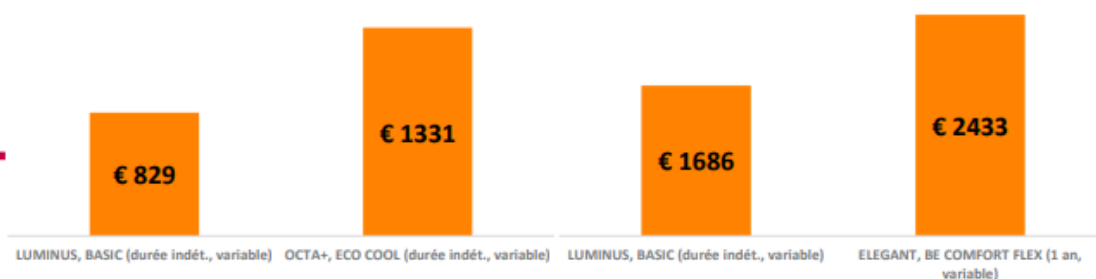
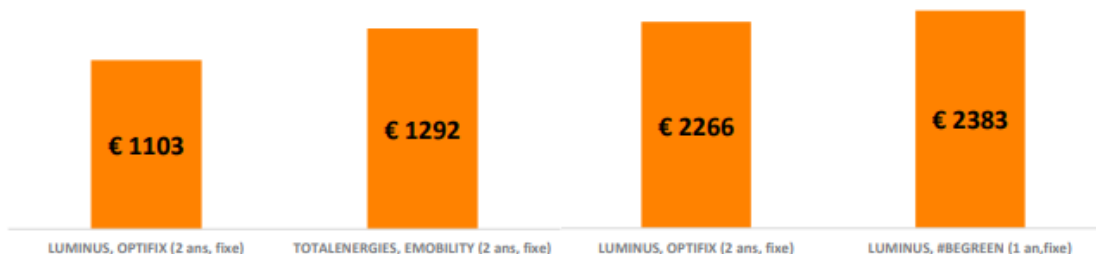
² profil électricité: 3.500kWh électricité, hors tva, prélèvements, distribution et transport, profil gaz naturel: 17.000kWh gaz naturel, hors tva, prélèvements, distribution et transport.

Offre la moins chère et la plus chère (€/an**)



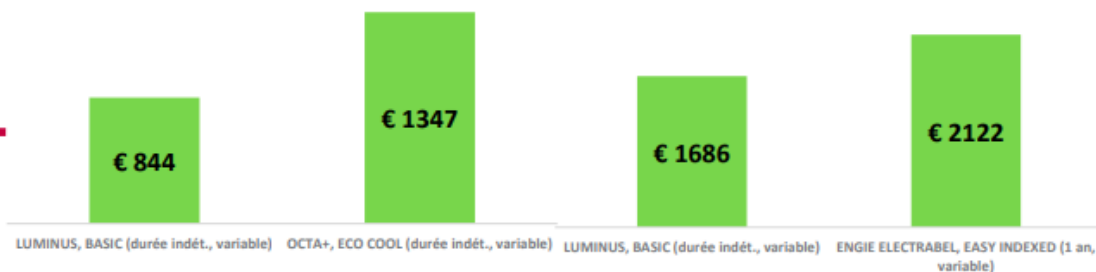
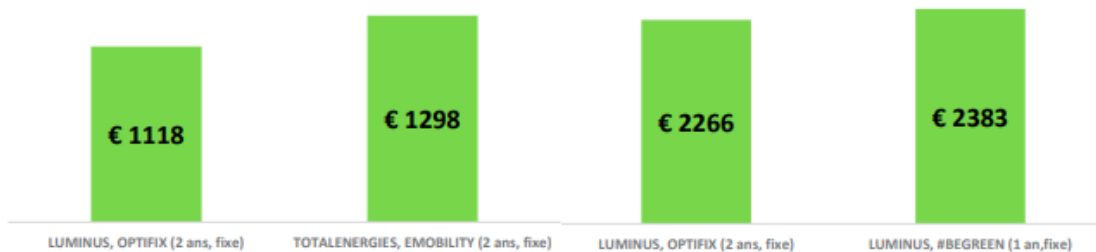
■ FLANDRE (14 fournisseurs actifs)

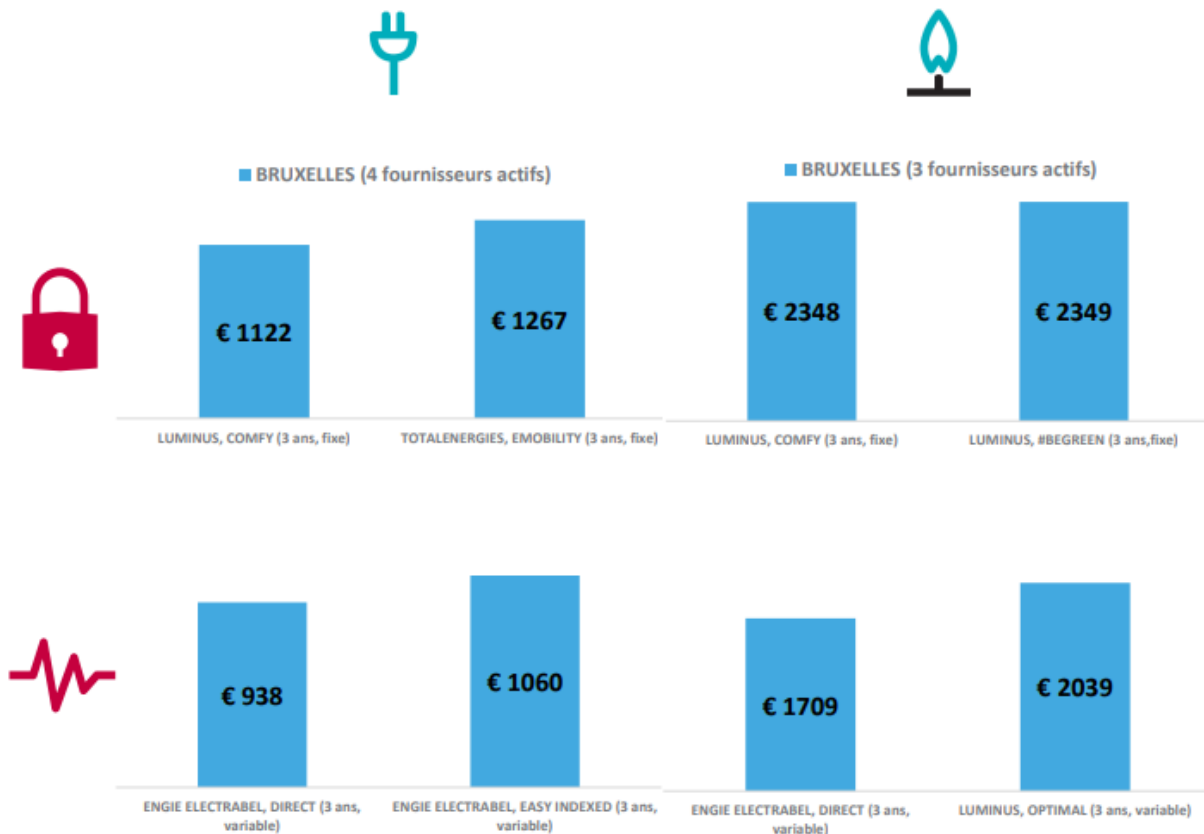
■ FLANDRE (12 fournisseurs actifs)



■ WALLONIE (9 fournisseurs actifs)

■ WALLONIE (8 fournisseurs actifs)





Source : analyse CREG

Par rapport au mois précédent, on constate que l'offre de produits variables reste quasiment stable, à une exception près. Octa+, qui depuis plusieurs mois n'a qu'un seul produit variable d'électricité et de gaz naturel, propose huit nouveaux produits variables d'électricité et de gaz naturel à partir de juillet.

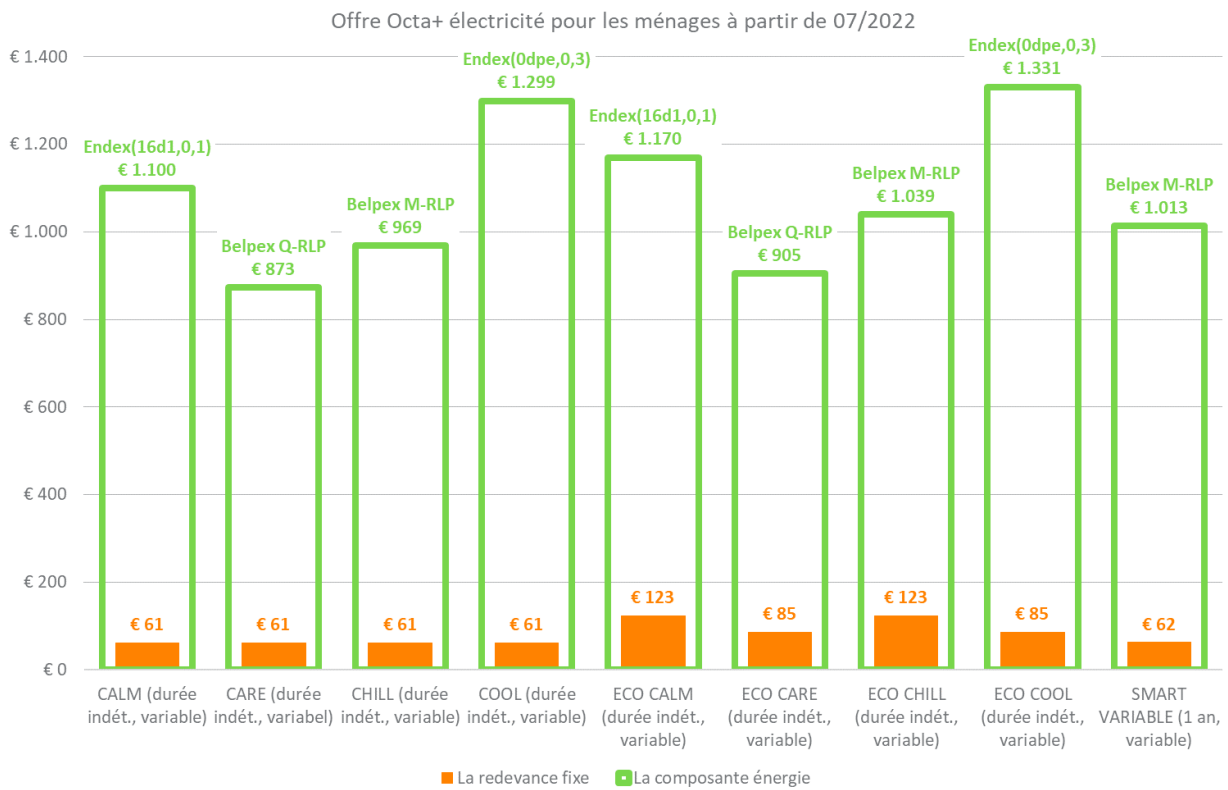
Les figures ci-dessous montrent l'offre d'Octa+ pour l'électricité et le gaz naturel à partir de juillet 2022, en indiquant le nom du produit, la durée et le paramètre d'indexation utilisé. Les montants³ concernent la composante énergie sur une base annuelle avec une mention séparée de la redevance fixe.

Le produit Smart Variable est un produit existant, tous les autres produits constituent la nouvelle offre. Les nouvelles offres sont toutes des contrats à durée indéterminée, avec des paramètres d'indexation *forward* et *spot*, mensuels et trimestriels. La grande variété de paramètres d'indexation ne simplifie évidemment pas le choix pour le consommateur. A ce sujet, nous nous référons aux versions précédentes de ce rapport⁴.

³ Voir note de bas de page **Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.**

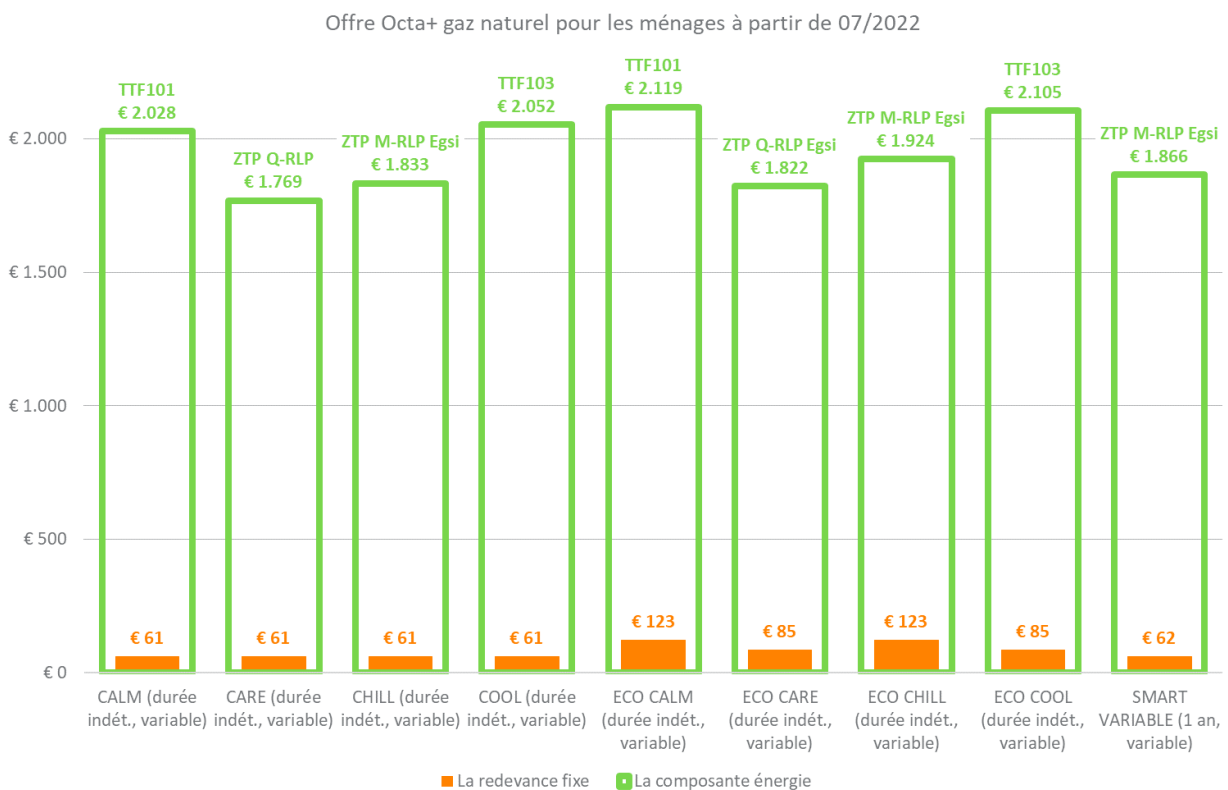
⁴ <https://www.creg.be/fr/publications/rapport-ra2305/6>

Figure 2. Électricité – offre Octa+ à partir de 07/2022



Source : analyse CREG

Figure 3. Gaz naturel – offre Octa+ à partir de 07/2022



Source : analyse CREG

Le nombre de produits à prix fixe reste à un niveau historiquement bas ce mois-ci, TotalEnergies (pour ceux qui ont une voiture électrique/hybride) et Luminus sont toujours les seuls fournisseurs à proposer ce type de produit.

Enfin, en juillet 2022, on observe les évolutions suivantes de la part de la composante énergétique dans la facture annuelle d'un ménage :

- en Flandre, la part passe de 58 % à 62 % pour l'électricité et passe de 83 % à 84 % pour le gaz naturel (en juillet 2020, elle était respectivement de 19 % et 37 % et en juillet 2021 de 31 % et 59 %) ;
- en Wallonie, la part passe de 56 % à 59 % pour l'électricité et passe de 76 % à 77 % pour le gaz naturel (en juillet 2020, elle était respectivement de 19 % et 27 % et en juillet 2021 de 30 % et 49 %) ;
- à Bruxelles, la part passe de 59 % à 63 % pour l'électricité et de 81 % à 82 % pour le gaz naturel (en juillet 2020, elle était respectivement de 22 % et 33 % et en juillet 2021 de 34 % et 56 %).

3. ÉVOLUTION DES MARCHÉS DE GROS SUR LA BASE D'UN CERTAIN NOMBRE DE PARAMÈTRES D'INDEXATION COURAMMENT UTILISÉS

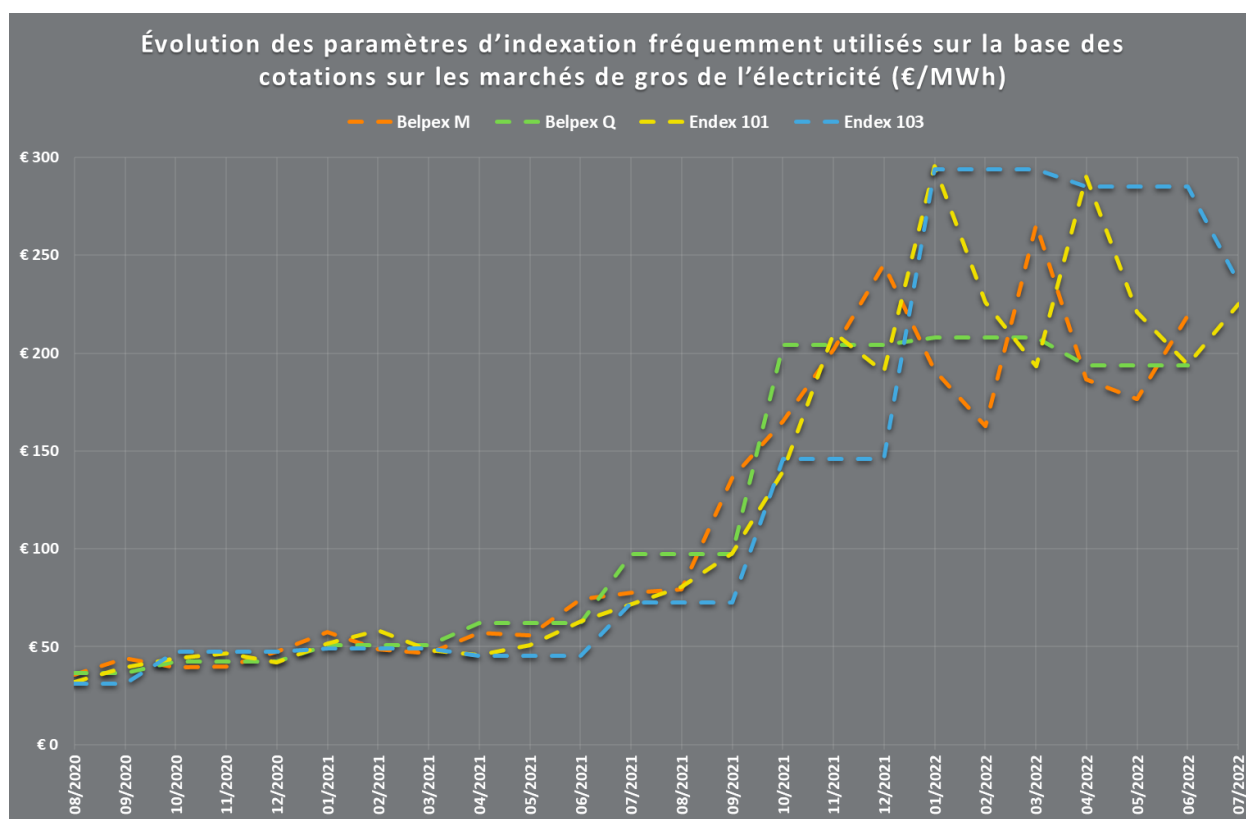
Les figures ci-dessous montrent un certain nombre de paramètres d'indexation pour l'électricité et le gaz naturel et leur évolution au cours des 12 derniers mois. Les valeurs des différents paramètres, exprimées en €/MWh, sont directement liées aux cotations sur les marchés de gros sous-jacents et donnent ainsi une image claire de l'évolution sur ces marchés de gros.

Les valeurs de ces paramètres sont utilisées dans les formules d'indexation des différents produits à prix variables et nous montrent également le lien direct entre les évolutions des prix sur les marchés de détail et les marchés de gros.

Électricité

- Belpex_M Paramètre *spot*, indexé sur une base mensuelle: moyenne arithmétique des cotations journalières *Day Ahead Belpex Base Load* du mois de fourniture
- Belpex_Q Paramètre *spot*, indexé sur une base trimestrielle: moyenne arithmétique des cotations journalières *Day Ahead Belpex Base Load* du trimestre de fourniture
- Endex₁₀₁ Paramètre *forward*, indexé sur une base mensuelle: moyenne arithmétique des cotations de clôture *Belgian Power Base Load Futures* au cours du mois qui précède le mois de fourniture
- Endex₁₀₃ Paramètre *forward*, indexé sur une base trimestrielle: moyenne arithmétique des cotations de clôture *Belgian Power Base Load Futures* au cours du mois qui précède le trimestre de fourniture

Figure 4. Évolution des paramètres d'indexation fréquemment utilisés sur la base des cotations sur les marchés de gros de l'électricité (€/MWh)



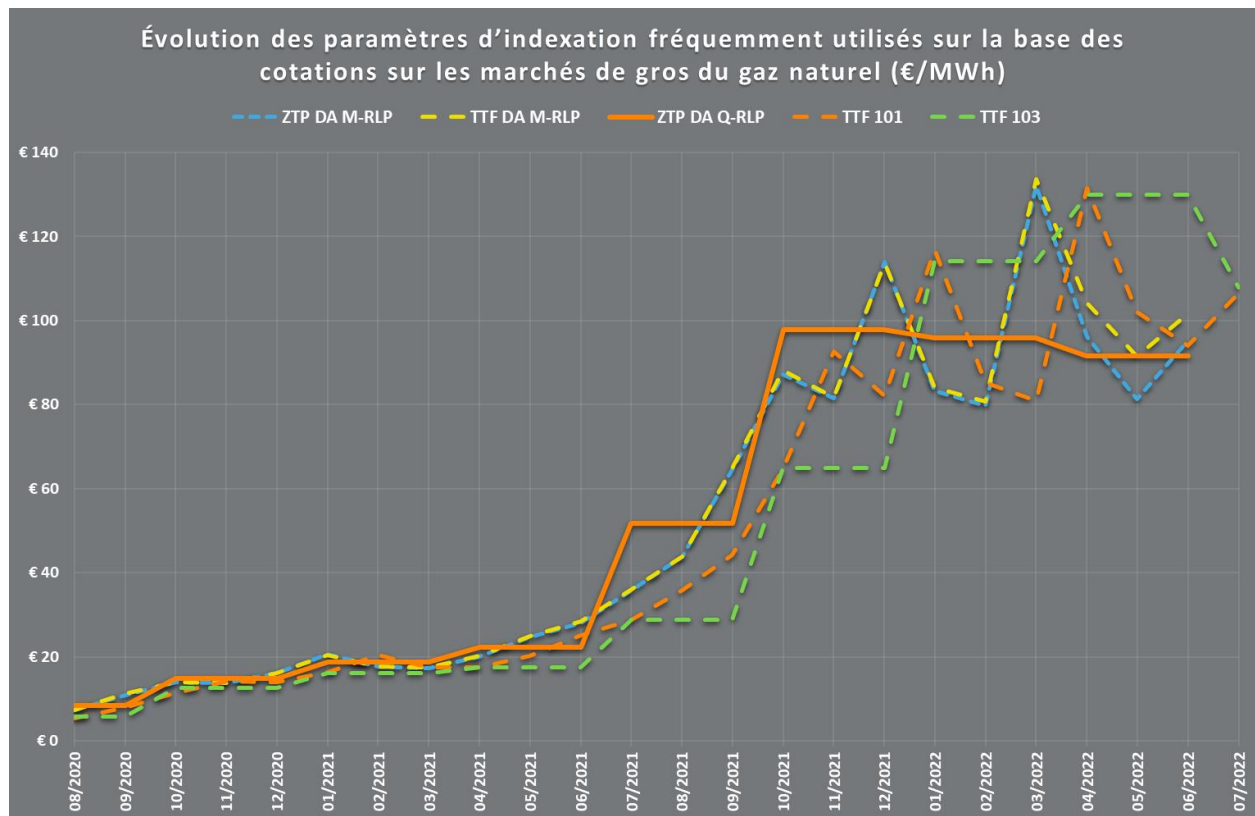
Source : analyse CREG

Gaz naturel

- ZTP_{M-RLP} Paramètre *spot*, indexé sur une base mensuelle : moyenne arithmétique des prix journaliers *Day Ahead* ZTP du mois de fourniture, pondéré RLP⁵
- TTFDA_{M-RLP} Paramètre *spot*, indexé sur une base mensuelle : moyenne arithmétique des prix journaliers *Day Ahead* TTF du mois de fourniture, pondéré RLP
- TTF₁₀₁ Paramètre *forward*, indexé sur une base mensuelle: moyenne arithmétique des cotations de clôture TTF *Gas Base Load Futures* au cours du mois qui précède le mois de fourniture
- TTF₁₀₃ Paramètre *forward*, indexé sur une base trimestrielle: moyenne arithmétique des cotations de clôture TTF *Gas Base Load Futures* au cours du mois qui précède le trimestre de fourniture

⁵ <http://www.synergrid.be/index.cfm?PageID=16896#R>

Figure 5. Évolution des paramètres d'indexation fréquemment utilisés sur la base des cotations sur les marchés de gros du gaz naturel (€/MWh)



Source : analyse CREG

4. ÉVOLUTION SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL ET DES PRIX DES DIFFÉRENTS PRODUITS INDIVIDUELS

La CREG analyse mensuellement les prix des différents produits. Tant pour les produits à prix fixe que pour les produits variables, il existe un lien avec les évolutions sur les marchés de gros.

En ce qui concerne spécifiquement les produits à prix variable, on constate que tous les produits utilisent des paramètres d'indexation basés sur les cotations sur les marchés de gros de l'électricité ou du gaz naturel. Aucune modification anormale n'a été observée non plus ce mois-ci dans les autres éléments des formules d'indexation (coefficients, mark-up).

Offre sur le marché belge du gaz naturel pour les ménages sur la base des cotations TTF et ZTP (ZIG/HUB)

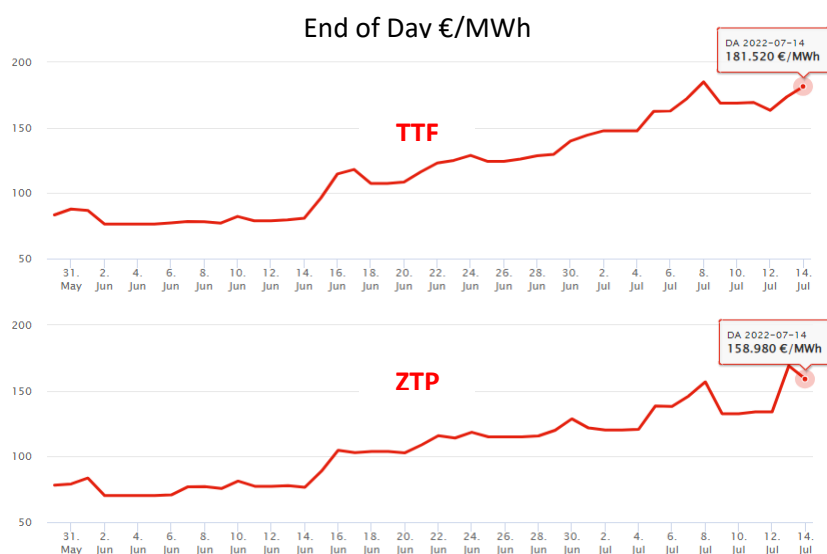
TTF a toujours été la référence en termes d'échanges et de fixation des prix correspondante sur le marché du gaz naturel. Dans ce contexte, ZTP peut être considéré comme son petit frère. Les développements géopolitiques récents ont considérablement changé la situation actuelle. Les flux de gaz « classiques » d'Est en Ouest doivent de plus en plus être remplacés par des flux commerciaux et physiques dans le sens inverse. L'avenir nous dira dans quelle mesure cette évolution est structurelle, mais la situation actuelle ne semble pas être amenée à changer rapidement. Une forte demande de gaz naturel non-russe (par exemple en Allemagne, où les investissements pour des terminaux GNL, permettant d'acheminer le gaz naturel directement par l'un de leurs ports, prendront encore plusieurs années) et des prix fixés au niveau européen ne font que le confirmer.

L'augmentation de la distance physique entre le point d'approvisionnement et le point de fourniture de la molécule, ainsi que l'augmentation du nombre de points d'entrée/sortie et, surtout, la congestion sans précédent de ces points d'entrée/sortie (ce qui signifie que, pour la première fois dans l'histoire, des primes d'enchères sont réalisées) sont les principales raisons expliquant un écart de fixation des prix entre les volumes de gaz naturel négociés sur TTF et ZTP depuis le début du mois d'avril 2022. Alors que dans le passé, les deux plateformes ont connu des évolutions de prix assez similaires et analogues, on constate ces derniers mois que le niveau de prix de son petit frère (ZTP) est plus avantageux pour le consommateur belge que les prix liés à TTF. A la question de savoir si le consommateur belge aurait désormais intérêt à passer vers des produits basés sur des cotations ZTP, nous formulons un certain nombre de points d'attention importants:

- Quelle sera l'ampleur de l'écart et quelle sera sa durée ? Le printemps et l'été sont une période de (très) faible consommation de gaz, ne représentant ensemble qu'environ 19 % de la composante énergétique annuelle. Il est donc impératif que cette situation se confirme à l'automne et à l'hiver prochains (81 % de la facture annuelle), afin que le consommateur puisse en profiter pleinement. À cet égard, la fin de l'été semble être un bon moment pour envisager un éventuel changement de produit.
- Outre le paramètre d'indexation, les autres éléments de la formule d'indexation (*mark up*, marge sur le paramètre d'indexation et redevance fixe) jouent également un rôle important. Si l'écart entre ZTP et TTF reste suffisamment grand, ces aspects sont moins importants, mais dans tous les autres cas, le consommateur devra en tenir compte au moment de prendre sa décision.
- Une éventuelle différence entre TTF et ZTP peut être (partiellement) compensée par le fournisseur, intentionnellement ou non, en adaptant un ou plusieurs des éléments susmentionnés de la formule d'indexation.

Au moment de la rédaction de la présente note, l'écart est d'environ 22,50 €/MWh (voir figure 6), ce qui représente, pour un ménage moyen, facilement une différence de 350 à 400 € par an en faveur des produits cotés sur ZTP. Si cette évolution se confirme, le passage d'un produit lié aux cotations TTF à un produit lié aux cotations ZTP pourrait être une bonne affaire pour le consommateur.

Figure 6. Évolution cotations *day ahead* TTF vs ZTP sur Powernext



Source : <https://www.powernext.com/spot-market-data>

5. CONCLUSION

Le niveau des prix en juillet 2022 pour les produits variables sur une base mensuelle et les produits fixes très rares est plus élevé que celui du mois précédent de juin 2022. Pour les produits sur une base trimestrielle, les prix diminuent légèrement ou restent inchangés. Cette dernière s'explique principalement par le fait que la période de référence précédente pour les indexations trimestrielles, avec le début de la guerre en Ukraine, a entraîné des cotations plus élevées sur les marchés de gros que les cotations du deuxième trimestre 2022. En raison de ces évolutions, le niveau général des prix reste très élevé en juillet 2022, la cause principale étant l'incertitude quasi structurelle des marchés internationaux de l'énergie. Le niveau de prix des paramètres se situe entre 194 €/MWh et 236 €/MWh pour l'électricité et entre 92 €/MWh et 108 €/MWh pour le gaz naturel. On peut également observer ces évolutions au niveau des produits fixes et variables d'électricité et de gaz naturel sur le marché de détail. Pour les produits individuels, on ne constate pas d'évolutions de prix très différentes de celles sur les bourses de gros et des paramètres d'indexation correspondants.

Depuis mars 2022, aucun comparateur de prix commercial n'a plus inclus de produits fixes dans ses résultats. Seuls les régulateurs régionaux affichent encore des produits fixes de Luminus et TotalEnergies dans leurs outils de comparaison, mais une fois qu'un consommateur consulte le site Web de ces fournisseurs, il semble presque impossible de conclure un contrat pour un produit fixe en tant que nouveau client. Mois après mois, les clients ayant souscrit des contrats à prix fixe voient leur contrat arriver à échéance, ce qui fait que plus le temps passe, plus la proportion de contrats à prix fixes diminue, tombant à environ 60 % pour la première fois depuis longtemps, aussi longtemps que de nouveaux contrats à prix fixe ne sont plus proposés sur le marché.

Depuis quelques mois on observe pour la première fois une différence notable et apparemment structurelle dans la fixation des prix sur la base des cotations TTF d'une part et des cotations ZTP d'autre part. A la question de savoir si le consommateur belge aurait désormais un intérêt à passer vers des produits basés sur des cotations ZTP, nous formulons un certain nombre de points d'attention importants:

- Quelle sera l'ampleur de l'écart et quelle sera sa durée ?
- Outre le paramètre d'indexation, les autres éléments de la formule d'indexation (*mark up*, marge sur le paramètre d'indexation et redevance fixe) jouent un rôle important.
- Une éventuelle différence entre TTF et ZTP peut être (partiellement) compensée par le fournisseur, intentionnellement ou non, en adaptant un ou plusieurs des éléments susmentionnés de la formule d'indexation.

Au moment de la rédaction de la présente note, l'écart est d'environ 22,50 €/MWh, ce qui représente, pour un ménage moyen, facilement une différence de 350 à 400 € par an en faveur des produits cotés sur ZTP. Si cette évolution se confirme, le passage d'un produit lié aux cotations TTF à un produit lié aux cotations ZTP pourrait être une bonne affaire pour le consommateur.

Le consommateur peut faire un CREG Scan⁶ pour voir où se situe son contrat actuel entre le moins cher et le plus cher du marché et puis, si il décide de changer de contrat, de consulter un comparateur tarifaire labellisé⁷ par la CREG. Ces deux outils IT simplifient grandement le travail de recherche et de comparaison pour le consommateur car ils intègrent notamment tous les aspects ZTP-TTF etc.



Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :

Laurent JACQUET
Directeur

Koen LOCQUET
Président f.f. du Comité de direction

⁶ <https://www.creg.be/fr/cregscan#/>

⁷ <https://www.creg.be/fr/consommateurs/prix-et-tarifs/creg-scan-comparez-votre-contrat-au-marche/sites-de-comparaison-des>